

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Mai 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUILLAUME Marie-Hélène, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey et M. RICARDEAU James.

**EXCUSÉES** : Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. MORMANN Cédric et CAILLON Philippe.

<b>OBJET</b> :	<i>Cession d'un terrain route de la Frelaudais.</i>
----------------	---

N° 2016 / 05 / 11

*Par délibération en date du 27 Février 2014, la Commune de Blain a décidé d'incorporer dans le domaine privé de la Commune un délaissé de voirie situé le long de la Route de la Frelaudais dans l'intention de le céder à la Société AWEL International domiciliée au 12, Route de la Frelaudais à BLAIN.*

*La vente n'est pas allée jusqu'à son terme pour des raisons liées à l'entreprise.*

*La Commune a été sollicitée le 18 Mars 2016 par la SA ISAC DISTRIBUTION « Hyper U », pour faire l'acquisition de ce terrain cadastré section AX numéro 683 d'une superficie de 780 m<sup>2</sup>.*

*Cette parcelle linéaire à la Route de la Frelaudais permettra d'aménager un accès aisé et sécurisé au terrain à aménager.*

*Cette cession est conditionnée par une servitude de passage et de tréfonds pour desservir la parcelle en arrière-plan.*

*VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2122-21 et L2241-1 ;*

*VU le Code de la voirie routière et notamment son article L141.3 alinéa 2 ;*

*VU la demande présentée par la SA ISAC DISTRIBUTION « Hyper U » d'acquiescer le terrain référencé section AX numéro 683 de 780 m<sup>2</sup> pour pouvoir envisager un agrandissement et la pérennité de son activité,*

.../...

*VU l'avis des Domaines en date du 30 Janvier 2014,  
VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux  
du 11 Mai 2016;  
VU la délibération en date du 27 Février 2014 ;  
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à  
l'appui de leur convocation.*

*Considérant que la cession de ce terrain précité appartient au domaine  
privé de la Commune de Blain,*

*Considérant que le projet susvisé répond à un intérêt public par la nécessité  
de poursuivre la politique d'implantation d'activités économiques sur la  
Commune de BLAIN, que l'agrandissement de cette société permettra de  
conserver des emplois sur la Commune voire d'en créer de nouveaux,*

*Considérant qu'un droit de passage et de tréfonds sur ce terrain servant  
s'applique,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AX numéro 683  
d'une superficie de 780 m<sup>2</sup>.à la SAS ISAC DISTRIBUTION au prix de 4  
euros le m<sup>2</sup> net vendeur,*

*DIT que les actes seront rédigés en l'Etude de Maître RUAUD, Notaire à  
BLAIN,*

*PRECISE que l'ensemble des frais à cette transaction sera aux dépens de  
l'acquéreur (arpentage, bornage, frais notariés, ...),*

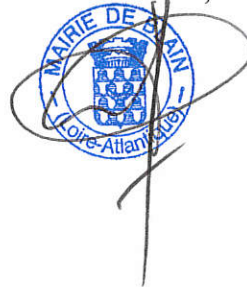
*AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous actes ou documents afférents à  
ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 30 Mai 2016,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160526-CM-2016-05-11-  
DE  
Date de télétransmission : 31/05/2016  
Date de réception préfecture : 31/05/2016